

Etudiant.es de deuxième série du  
Baccalauréat universitaire en droit

**INSCRIPTION EN LIGNE AUX COURS  
SEMESTRIELS ET ANNUELS 2022-2023**

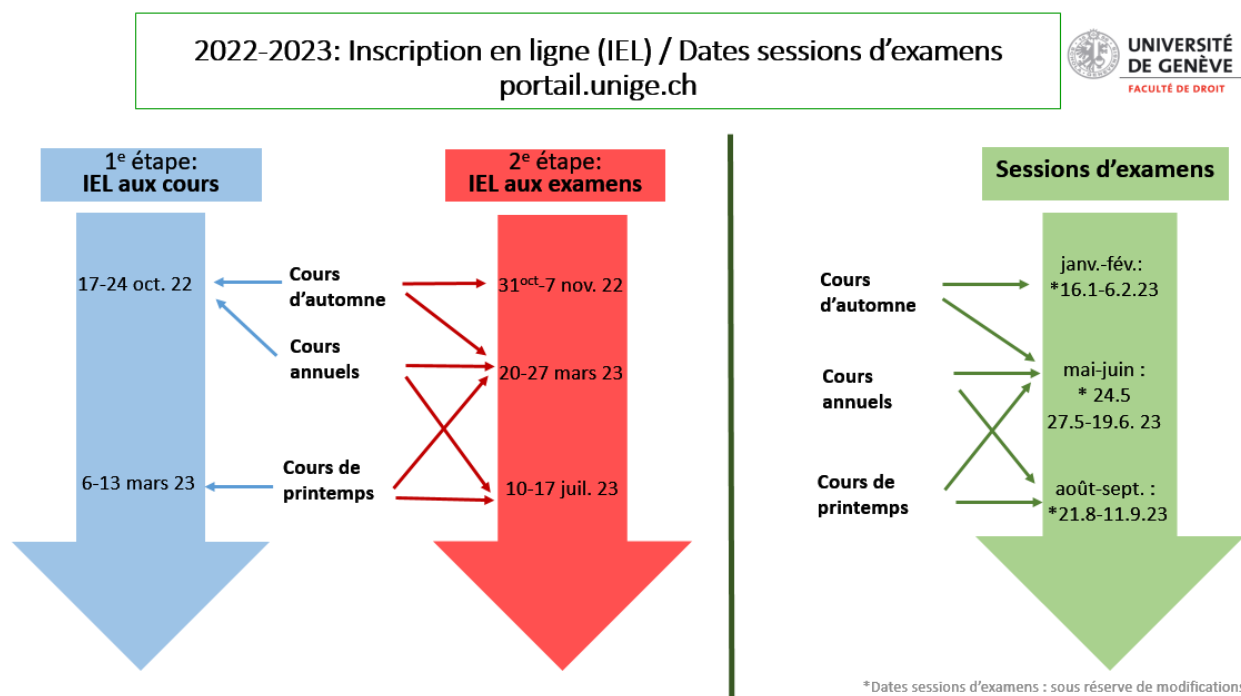
Chère Etudiante, cher Etudiant,

Le formulaire d'inscription aux cours doit être complété en tenant compte des directives suivantes de la Faculté:

INSCRIPTION AUX COURS

L'inscription au cours est la condition préalable et nécessaire à l'inscription à l'examen correspondant. Vous n'êtes pas obligé.e de vous inscrire à tous les examens pour lesquels vous aurez effectué une inscription au cours. Dès l'ouverture des inscriptions en ligne aux cours, un message automatique est envoyé sur votre adresse courriel universitaire. Pour accéder au formulaire en ligne, vous vous connecterez sur le portail à l'adresse <http://portail.unige.ch> avec votre identifiant et votre mot de passe.

DELAIS



**Attention : Aucune inscription tardive** ne sera admise, sauf motifs exceptionnels et attestés.  
Ne pas confondre l'inscription en ligne *IEL* du portail et MOODLE !



## **POUR LES ETUDIANT.SOUMIS A LA REFORME ET AU NOUVEAU PLAN D'ETUDES**

### **Inscription aux cours d'un regroupement d'examens :**

Vous devez vous inscrire à tous les cours d'un regroupement d'examens lorsque ceux-ci sont dispensés.

*Exemple : Pour pouvoir vous présenter au regroupement d'examens « Droit international public et droit de l'Union européenne », vous devez vous inscrire aux cours « Droit de l'Union européenne » et « Droit international public » au semestre d'automne.*

*Exemple : Pour pouvoir vous présenter au regroupement d'examens « Droit des obligations et Contrats spéciaux », Vous devez vous inscrire au cours « Droit des obligations » au semestre d'automne et au cours « Contrats spéciaux » au semestre de printemps.*

**Attention, si vous ne vous êtes pas inscrit à tous les cours du regroupement d'examens, vous ne pourrez ensuite pas vous inscrire au regroupement d'examens.**

### **OPTIONS**

#### ➤ Abandon et remplacement d'options

Si vous souhaitez renoncer à une option pour laquelle vous n'avez effectué qu'une tentative (art. 23 ch. 5 RE), vous devez vous inscrire au cours de l'option de remplacement en utilisant une nouvelle ligne du bloc d'options du formulaire. L'abandon de l'option substituée se fera ultérieurement par le biais du formulaire d'inscription aux examens, en même temps que l'inscription à l'examen de l'option de remplacement.

#### ➤ Options hors Faculté ( art.9 ch.3 RE)

Si vous avez obtenu la validation d'une ou deux options hors Faculté par le biais du formulaire papier interne à la Faculté, dans les délais et selon la procédure prévue à cet effet, le Secrétariat des étudiants vous inscrira directement à ces cours. Ils apparaîtront ainsi dans votre formulaire d'inscription aux examens. Pour les cours pris hors Université de Genève, veuillez vous référer aux délais et procédures d'inscription de l'institution d'accueil.

### **REDACTION JURIDIQUE** (étudiant.es de 3<sup>e</sup> année du Bachelor)

Afin de permettre, le moment venu, la saisie de la note obtenue, vous êtes invité.e à vous inscrire, par le biais du formulaire IEL d'inscription aux cours, à l'exercice de *Rédaction juridique*.

❖ Dans une 1<sup>e</sup> étape, l'inscription au cours ne sera proposée que sous le nom de la Prof. Christine Chappuis (quel que soit le professeur responsable de votre Rédaction juridique). Vous devez vous y inscrire, soit :

- en automne si le cours dans le cadre duquel vous effectuerez la rédaction selon l'attribution faite par la faculté a lieu en automne ou est dispensé sur une base annuelle,

soit :

- au printemps si le cours dans le cadre duquel vous effectuerez la rédaction selon l'attribution faite par la faculté a lieu au printemps.

❖ Dans une 2<sup>e</sup> étape, vous effectuerez une inscription à l'« examen », cette fois-ci sous le nom du professeur en charge du cours dans le cadre duquel vous avez attribué.e par la faculté.

Vous veillerez à respecter la procédure et le délai pour le dépôt de votre travail, fixés exclusivement par l'enseignant.e responsable.

### ALLEMAND JURIDIQUE

L'enseignement d'*Allemand juridique* un cours obligatoire. Vous devrez vous inscrire à ce cours au moment venu, même si vous ne comptez pas vous présenter à l'examen, au plus tard lors du semestre de printemps précédant l'obtention du Bachelor.

### MOBILITE OUT

Si vous effectuez un séjour de mobilité, vous n'êtes pas soumis.e à l'obligation de vous inscrire aux cours suivis dans la Faculté d'accueil par le biais du présent formulaire. Par contre, si vous souhaitez vous présenter à un examen à Genève, vous devez vous inscrire au cours correspondant.

### INSCRIPTION AUX EXAMENS

Les formulaires d'inscription aux examens, qui requerront aussi une action de votre part, seront disponibles en ligne à l'adresse <http://portail.unige.ch> dans les délais susmentionnés.

Le Secrétariat des étudiants de la Faculté se tient volontiers à votre disposition pour tout renseignement complémentaire :

Lundi, mercredi, jeudi de 10h15 à 12h15 et le mardi de 14h à 16h.

Le Vice-Doyen